

A & F INVEST
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 avenue du Rivalet
83580 GASSIN
980 665 210 RCS FREJUS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quinze décembre,
A neuf heures,

Les associées de la Société A & F INVEST, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

- **La société FINANCIERE FW**, représentée par son Président, Monsieur Frédéric WILLARD, titulaire de 85 parts sociales en pleine propriété

- **Madame Aline GILABERT**, titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété

Seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par la société FINANCIERE FW, représentée par son Président, Monsieur Frédéric WILLARD, représentant le plus grand nombre de parts.

Monsieur Frédéric WILLARD gérant non associé est également présent.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Le rapport de la gérance,
- La lettre de démission,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Frédéric WILLARD de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, le remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouveau gérant en remplacement :

Madame Aline GILABERT,
pour une durée d'un an,
renouvelable lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes clos le 31 décembre 2025.

Madame Aline GILABERT exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 16 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Aline GILABERT déclare qu'elle accepte les fonctions de gérante et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Frédéric WILLARD
Gérant démissionnaire

Société FINANCIERE FW
Représentée par Frédéric WILLARD

Aline GILABERT
« Bon pour acceptation du mandat de gérante »